



Paris, le 6 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF fait 26 propositions pour revaloriser le métier de secrétaire de mairie

Le Bureau de l'AMF a validé hier à l'unanimité 26 propositions pour la revalorisation et l'attractivité du métier de secrétaire de mairie et apporter des réponses concrètes aux nombreuses difficultés rencontrées par les 29 606 communes concernées. L'AMF a saisi à ce titre Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques en lui adressant sa contribution.

En effet, mesurant l'importance de cette question et des attentes qu'elle suscite, la Commission FPT et RH de l'AMF a consacré un groupe de travail dédié en son sein, animé par Murielle Fabre, co-présidente de la Commission FPT et RH, maire de Lampertheim et vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg. Il s'est réuni plusieurs fois depuis le mois de mai 2021, a mené plusieurs auditions et a également partagé ses travaux avec les associations d'élus concernées.

Le groupe de travail a très vite pris la mesure des difficultés que la grande majorité des élus ruraux rencontraient pour s'entourer de leurs collaborateurs directs que sont les secrétaires de mairie. Le constat partagé fait montre d'un métier tendu, où le recrutement est difficile, avec des prévisions à moyen terme de forts départs en retraite ; des difficultés du poste liées à la polyvalence de la fonction, à des situations de travail isolé et partagé entre plusieurs employeurs.

Pour l'AMF qui mesure toute l'importance de cette question et des attentes qu'elle suscite, il est impératif d'agir concomitamment, et en lien avec toutes les associations d'élus concernés, le FNCDG et le CNFPT notamment, dans l'ensemble des champs d'intervention balayés dans sa contribution pour apporter des réponses objectives, précises et opérationnelles à des éléments tant structurels que conjoncturels, mais aussi à des situations de tensions territorialement diverses et disparates.

L'AMF formule ainsi 26 propositions qui balayent divers domaines d'intervention dans lesquels il est impératif d'agir aussi bien dans les champs réglementaires et législatifs : les dispositions statutaires, les situations d'emploi, les missions, l'appellation, les profils du métier, la qualification et la formation initiale, la formation tout au long de la carrière, le parcours professionnel et la rémunération, l'environnement de travail.

[Retrouvez les 26 propositions de l'AMF](#)

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr